

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_003_2018

Élection de cinq membres du bureau

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Hubert GRANIER, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Henri REGORD, Jean-Claude SALEIL, Michel VIEILLEDENT

Étaient présents sans voix délibérative : Irène LEBEAU, Alain ROUGET, Régis VALGALIER

Secrétaire de séance : Pierre PANTANELLA

Date de convocation : 3 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 18	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment son article 8 indiquant que « le comité syndical désigne parmi ses délégués, et après chaque renouvellement complet, un bureau de 9 délégués composé d'un président, de 3 vice-présidents, et de 5 autres délégués » et que la répartition des 9 sièges du bureau est la suivante : 3 sièges pour la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes, 3 sièges pour la Communauté de communes Millau-Grands causses, 3 sièges pour les 5 autres communautés de communes (Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires, Larzac-Vallées, Lévézou-Pareloup, Saint-Affricain-Roquefort-Sept vallons) ;

Procède à l'élection des cinq délégués membres du bureau selon les modalités suivantes :

Jean-Luc AIGOUY, président, propose la candidature des délégués suivants : Lionel CAYRON, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, René JEANJEAN et Guy PUEL.

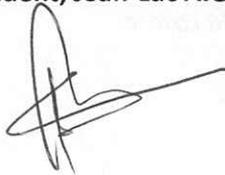
Selon le choix du comité syndical, il est procédé au vote à main levée.

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité.

Par ordre alphabétique, Lionel CAYRON, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, René JEANJEAN et Guy PUEL, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du bureau du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 16 / 04 / 2018

Sous-Préfecture
de FLORAC (Lozère)
REÇU le 12 AVR. 2018

Le président, Jean-Luc Aigouy

